L'organe délibérant a perdu un membre, la conseillère municipale Marie Olounou Epse Akono s'en est allée, une minute de silence a solennellement été accordée en sa mémoire. Malgré cette tragédie et les autres dénonciations du 1er magistrat de la ville d'Awae sur les actes de barbarie perpétrées dans sa commune par les allogènes sur les autochtones, les travaux se sont bien déroulés, le compte administratif et de gestion 2020 a été examiné et adopté à l'unanimité. Il s'affiche en recettes à la somme de 557 millions 272 milles 905 FCFA et en dépenses à la somme de 479 millions 199 milles 102 FCFA. L'autorité administrative ainsi que les deux organes délibérants, ont congratulé le Maire André Rémi Akono Alinga pour son bon travail et sa forte résilience.

Cette session ordinaire portant sur l'examen et l'adoption du compte administratif et de gestion pour l'année 2020 dans la commune d'Awae, s'est ouverte sur une notre triste. En effet, une conseillère municipale s'en est allée réduisant ainsi l'effectif total de cet organe délibérant. Une minute de silence a d'ailleurs été accordée pour la mémoire de la brave Marie Olounou Epse Akono qui s'est éteinte dans la nuit du 20 au 21 Mars dernier.

Cette tragédie n'a pas empêché aux travaux en commissions de de siéger un jour avant. Hier, c'était la restitution des travaux, en présence de Mme le 1er adjoint au Préfet de la Mefou et Afamba, représentant le numéro 1 du département, empêché. Il en est donc ressorti que le compte administratif et de gestion 2020 s'affiche en recettes à la somme de 557 millions 272 milles 905 FCFA et en dépenses à la somme de 479 millions 199 milles 102 FCFA, dégageant ainsi un excédent de recettes sur les dépenses, de l'ordre de 78 millions 073 milles 803 qui se répartie entre les recettes à payer liées aux travaux de construction du logement d'astreinte à

l'école publique d'Odoudouma 2 et de la réhabilitation de l'ancien marché municipal d'Awae, d'un montant de 64 millions 651 milles 780 FCFA. Il y a également les économies budgétaires liées à l'exécution du Bip 2020, d'un montant de 2 millions 64 milles 787 FCFA. Il y a enfin les résultats de solde de fin d'exercice 2020 et les restes à payer réglés par la recette municipale.

Le compte administratif 2020 présente une diminution de 168 millions 809 milles 930 FCFA en valeurs absolues et 23,24% en valeur relative comparativement aux résultats du compte administratif 2019.

Sur une prévision de recettes de fonctionnement estimée à 178 millions 059 milles 660 FCFA, 151 millions 841 milles 561 FCFA ont été recouvrés pour un taux d'exécution de 85,27%. Une performance sans doute remarquable quand on sait qu'avec la pandémie ambiante, le décideur central avait décidé d'exonérer certaines activités économiques du payement des taxes locales pour le compte du deuxième semestre 2020. L'incivisme aidant, certains de ces opérateurs exonérés n'ont pas cru utiles de payer le moindre radis tout au long de cet exercice.

Il y a également lieu de remarquer que des efforts ont été faits pour maintenir et même augmenter le niveau de recettes propres, malgré la pandémie du coronavirus, ces recettes propres s'élèvent à 48 millions 689 milles 242 FCFA. De nouveaux champs de recouvrement ont été explorés et ont produit des résultats satisfaisants comparativement aux années antérieures. L'on peut citer la taxe sur le développement local, la taxe d'hygiène et de salubrité, le droit de permis de bâtir ou d'implanter, la taxe sur la publicité, la redevenue pour la dégradation de la chaussée et le droit d'occupation des parkings.

Les recettes d'investissement qui sont de l'ordre de 405 millions 431 milles 344 FCFA ont également connu une légère baisse en raison du rationnement des ressources transférées au titre de la décentralisation. Elles affichent ainsi un taux d'exécution de 72,43%. Ceci s'explique par les retards accumulés dans l'exécution des travaux de construction de logement d'astreinte à l'école publique d'Odoudouma 2 et la réhabilitation de l'ancien marché municipal d'Awae.

Pour ce qui est des dépenses, celles de fonctionnement de l'exercice 2020 affichent un montant de 116 millions 743 milles 429 FCFA. Les restes à payer pour l'exercice 2020 constituent 16,06% des dépenses prévues. Elles s'élèvent à 27 millions 559 milles 559 FCFA. Au 31 janvier 2021, les restes à payer s'élèvent à 180 millions 307 milles 624 FCFA.

À l'autorité administrative, le Maire André Rémi Akono Alinga a attiré avec tristesse l'attention sur ces meurtres et violences régulièrement perpétrés dans sa commune par des allogènes et qui visent principalement les autochtones et leurs familles. Ces actes barbares sont denonciables et condamnables. Ils entament le vivre ensemble, l'intégration nationale et la cohésion sociale tant prônés par le Chef de l'État.

Nous y reviendrons...

Engelbert MFOMO